

5 OCTOBRE 2015

AG/PAL/1348

Le Comité des droits palestiniens qualifie d'« historique » la date du 30 septembre et entend l'Observateur de Palestine demander une protection internationale pour son peuple

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, 372e séance – matin

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

« Le 30 septembre, le drapeau de l'État de Palestine a été hissé pour la première fois au Siège de l'ONU, ici à New York, lors d'une cérémonie à laquelle ont participé le Président de l'État de Palestine, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU ainsi que plusieurs ministres et ambassadeurs », s'est félicité, ce matin, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. M. Fodé Seck, par ailleurs Représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies, a estimé que cet « évènement historique » symbolisait le soutien de la communauté internationale au peuple palestinien dans son combat pour réaliser ses droits inaliénables.

« Nous remercions le Comité du soutien apporté à la [résolution](#) disposant que le drapeau des États non membres observateurs serait hissé au Siège et dans les offices des Nations Unies après ceux des 193 États Membres », a réagi l'Observateur permanent de la Palestine. M. Riyad Mansour a indiqué que quelque 170 pays « au moins » étaient représentés à la cérémonie, les délégations qui s'étaient abstenues lors du vote de la résolution ayant tout de même envoyé ministres et ou représentants permanents. « Nous n'oublierons jamais cette journée historique », a-t-il confié.

M. Mansour a qualifié la situation dans le Territoire palestinien occupé de « très dangereuse en raison des agissements du Gouvernement d'extrême droite israélien, qui exerce une forte influence sur les colons ». Il a accusé Israël d'intensifier les provocations dans les lieux saints

de Jérusalem-Est et dans sa vieille ville, et, en déployant des milliers policiers et de gardes-frontière, « d'alimenter une atmosphère de confrontation ».

Les Palestiniens se défendent comme ils peuvent face aux actes « inqualifiables » des forces israéliennes et des colons, a-t-il dit. Il a ajouté qu'après « l'attentat terroriste » de juillet dernier ayant entraîné la mort d'une famille palestinienne de Cisjordanie occupée, les autorités israéliennes, « au lieu de calmer le jeu et d'écouter les appels du Secrétaire général à apaiser les tensions et à empêcher les colons de menacer la vie de notre peuple », n'ont pas honoré leurs obligations internationales en matière de protection des civils. Les populations de nombreux villages cisjordanais près de Ramallah et d'autres localités ne se rendent plus en ville de peur d'être attaquées par les colons « qui s'en prennent aux véhicules des civils ».

« Parce que les forces israéliennes cherchent à soumettre les Cisjordanais à la volonté des colons extrémistes et à détruire nos institutions, nous allons appeler le Conseil de sécurité de l'ONU à mettre en place une protection internationale pour notre peuple », a annoncé M. Mansour. Indiquant que sa délégation était sur le point d'envoyer une lettre en ce sens aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, il a affirmé que « la Puissance occupante ne respectant pas ses obligations internationales en matière de protection des civils », la communauté internationale devait prendre le relais « jusqu'à la fin de l'occupation ».

« Avec le drapeau de Palestine hissé au Siège de l'ONU, notre espoir grandissait, mais les forces israéliennes et les colons terroristes continuent de nous prendre pour cible et cherchent à détruire cet espoir. Ils veulent imposer la voie militaire et anéantir la volonté de notre peuple: ils n'y arriveront pas », a conclu fermement l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Christopher Grima, Rapporteur du Comité et Représentant permanent de Malte, a présenté le rapport annuel que le Comité doit soumettre le 6 octobre à l'Assemblée générale*. Dans ses conclusions et recommandations, le Comité exhorte, entre autres, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'examiner favorablement toutes les propositions présentant un moyen de sortir de l'impasse actuelle. S'agissant de Gaza, le Comité appelle à des mesures immédiates pour solidifier le cessez-le-feu et accélérer les efforts de reconstruction. Il appelle aussi les Nations Unies et les donateurs à garantir le financement « à long terme » de ces efforts, y compris ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Une fois le rapport adopté à l'unanimité des membres du Comité, le Représentant permanent de la Namibie, Coprésident du Comité, a noté que dans ses recommandations, le Comité aurait pu insister davantage sur la nécessité pour que « ceux qui ont annoncé des contributions financières en faveur des Palestiniens, à commencer par les habitants de Gaza, les honorent

sans délai ». « Sans la reconstruction de Gaza, point de retour possible à la normale dans les territoires occupés », a-t-il averti. Le Président Seck a fait siens ces propos.

M. Desra Percaya, Vice-Président du Comité et Représentant de l'Indonésie, a ensuite présenté les conclusions les plus saillantes de la Réunion internationale sur la question de Palestine tenue, les 7 et 8 septembre derniers, à Bruxelles.** Au cours de cet [événement](#), M. Ban Ki-moon avait, dans un message, pointé du doigt l'expansion des colonies israéliennes et l'impunité qui entoure la question comme la « cause première » de l'escalade de la violence dans le Territoire palestinien occupé. Ces actes unilatéraux sont difficilement conciliables avec la volonté affichée du Gouvernement de réaliser la solution à deux États, ajoutait le Secrétaire général. M. Percaya a cité les chiffres avancés pendant la Réunion selon lesquels, le nombre de colons est d'environ 400 000 en Cisjordanie et de 200 000 à Jérusalem-Est. Faisant le point d'une réunion tenue le 9 septembre avec 15 organisations de la société civile, il s'est attardé, au titre des recommandations, sur celles visant à ce que le Comité propose à l'Assemblée générale un projet de résolution sur des directives que les États Membres devraient appliquer aux entreprises qui tirent profit de l'expansion des colonies.

Au titre des questions diverses, Le Président du Comité a notamment annoncé que la Réunion spéciale, organisée dans le cadre de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, aurait lieu le 23 novembre prochain, de 10 heures à 13 heures, dans la salle du Conseil de tutelle.

M. Percaya a pour sa part indiqué que son pays organiserait, à Jakarta, à la mi-décembre, la deuxième Réunion internationale sur la question de Jérusalem. La première édition avait eu lieu à Ankara, en Turquie, les 12 et 13 mai 2014.

* ***A/AC.1983/2015/CRP2***

** ***A consulter sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL)***